

AVIS PUBLIC



DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 11 janvier 2022 à 19 h, le conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel ci-dessous :

- lots numéros 6 101 935, 6 101 936 et 6 101 937 ainsi qu'une partie du lot 3 976 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-221, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 11 100, boul. du Golf, l'usage conditionnel d'entreposage extérieur de matériel roulant et non roulant, le tout conformément aux dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70).

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à ce qui précède, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du **15 décembre 2021 au 29 décembre 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou commentaires écrits, en mentionnant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel à l'adresse suivante :

Par courriel : greffe_anjou@montreal.ca

Par courrier :

Consultation écrite – **Usage conditionnel**
À l'attention du secrétaire d'arrondissement
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 29 décembre 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, le 14 décembre 2021.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement